



n°106 | Mars 2024

La revue des
propriétaires privés

Notre Forêt

DOSSIER
LES AIDES FORESTIÈRES

Île-de-France
Centre-Val
de Loire

Sommaire

- Actualités
- Bilan santé des forêts 2023
- La Région Île-de-France s'engage auprès des forestiers privés
- Des aides directes à l'investissement
- Le Département de Seine-et-Marne aux côtés des petits propriétaires forestiers privés
- Forestiers privés d'Île-de-France : impliquez-vous !
- IBP : la chasse aux trésors de sa forêt



Notre forêt Île-de-France Centre-Val de Loire

Publication : CNPF IFC

Centre National de la Propriété Forestière
DR. Île-de-France Centre-Val de Loire
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45 023 ORLÉANS Cedex 1
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr
Site-web : ifc.cnpf.fr.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre PIGANIOL

Rédaction :
Gaël LEGROS

Mise en page :
Sophie GAVOUYÈRE

Impression : Prevost Offset
ISSN : 1953-1923

Dépôt légal : date de parution

Photo de couverture :
Xavier Jenner© CNPF

Avec la participation financière de :
Chambre d'agriculture Île-de-France
Syndicat des forestiers privés d'Île-de-France
Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire
Velbois

Avec le soutien de :
La Région Ile-de-France
La région Centre-Val de Loire
Le FEADER de l'Union Européenne

Abonnement :

Cette revue vous a été adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, il vous suffit de l'exprimer auprès du CNPF IFC.



Certifié PEFC

Cet imprimé est
issu de forêts
gérées
durablement et de
sources contrôlées.

10-31-3175

pefc-france.org

ÉDITO

Vers de nouveaux enjeux, de nouveaux défis

Les propriétaires forestiers sont confrontés à de nouveaux défis auxquels ils ne sont pas tous préparés. Le changement climatique et les aléas divers nous obligent à être de plus en plus réactifs. Construire la forêt de demain nous impose donc une gestion plus proche de celle d'une entreprise. Sachons alors profiter de toutes les opportunités offertes pour nous accompagner et aider cette transition. Ainsi, les pouvoirs publics ont récemment défini des nouvelles stratégies d'aide, de nouveaux modes de financement voient le jour.

La production de bois de haute qualité reste notre but principal, mais de nouveaux marchés apparaissent

comme la compensation carbone ou environnementale, pour lesquels nous devons adapter notre gestion, notre sylviculture. De nouvelles essences devront également être testées.

Seul et isolé, le propriétaire forestier ne pourra suivre cette évolution. Apprenons donc à nous regrouper, confronter nos expériences, agir en commun, profiter des conseils des experts. Le syndicat et le CNPF sont là pour cela, ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à avancer, pour adapter et développer nos forêts pour l'avenir.

Rémi Foucher

Président de Fransylva Ile-de-France



Nouveaux techniciens



Nouveau technicien en Ile-de-France

Depuis le 2 février, **Guillaume RAOU** a rejoint l'équipe en tant que technicien forestier chargé dans le cadre du PACTE FORESTIER de la Région Ile-de-France d'accompagner les propriétaires. Profitez d'une aide à la rédaction d'un document de gestion durable volontaire (propriété comprise entre 4 et 20 ha) ou d'un diagnostic sylvo-climatique.

Contact : 06 61 84 81 37 - guillaume.raou@cnpf.fr



Nouveau technicien dans l'Indre

Raphaël CLUZEAU a rejoint les équipes du CNPF Ile-de-France / Centre-Val de Loire le 1^{er} février dernier, en tant que chargé de mission. Basé à Châteauroux, il sera en charge de décliner certaines actions du programme CAP-FILIERE de la Région Centre-Val de Loire sur l'Indre, le Cher et le sud du Loir-et-Cher. Originaire de l'Indre, et disposant d'une formation initiale en informatique, Raphaël s'est reconverti il y a 5 ans et a depuis exercé divers postes dans l'enseignement supérieur forestier.

Contact : 06.61.84.58.29 - raphael.cluzeau@cnpf.fr

Formations à la gestion forestière

Pré programme

Les **formations à la gestion forestière (Fogefor)** sont animées par les organismes experts de la forêt privée et se déroulent au moins 50% du temps au cœur du sujet : en forêt ! Après le cycle de base, approfondissez certains thèmes de manière plus précise...

Cet automne, un stage thématique de 3 journées vous est proposé sur la gestion des peupleraies.

Stage sur la gestion des peupleraies

Ce cycle thématique de perfectionnement, combinant formation théorique, visites de terrain et exercices pratiques, se déroulera à l'automne sur 3 zones populières de la région Centre-Val de Loire :

- Lieu : Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41) et Indre (36)

- Stage de 3 jours
- Dates : 20 septembre, 19 octobre et 23 novembre 2024
- Prix global : 150€/personne
- Renseignements et inscriptions : fogeforducentre@cnpf.fr

Pré programme

- **Journée 1 :**
vendredi 20 septembre (Chinon)
Connaître les droits et devoirs du populiériste. Comment commercialiser un lot de peuplier Les aides existantes ? Visite d'une usine de déroulage de peuplier.
- **Journée 2 :**
samedi 19 Octobre (Suèvres)
Quelles sont les conditions de sol adaptées au peuplier ? Comment installer une peupleraie ? Visite d'une pépinière.

- **Journée 3 :**
samedi 23 novembre (Indre)
Quels sont les problèmes sanitaires sur peuplier ? Quelles interventions dans les jeunes peupleraies ? Exercices de taille avec présentation de matériel.



Bilan santé des forêts 2023

Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF) surveillent la santé de vos bois¹, n'hésitez pas à les contacter en cas d'observations de problèmes sanitaires.

Une année plus favorable aux arbres ?

2023 a été globalement **arrosée**, à l'exception du printemps durant lequel des déficits ont pu créer quelques inquiétudes pour les plantations de l'année, avec finalement de faibles conséquences sur la reprise. Mais pour quelques-unes d'entre elles, c'est plutôt la fin de l'été qui a été critique, notamment à l'est de la région Centre. **Le mois de septembre a en effet été le plus chaud jamais enregistré** pour la plupart des départements. D'ailleurs, les températures restent **supérieures aux normales** pour quasiment tous les mois de l'année.

Les chênaies non épargnées

Les conditions climatiques ont été favorables pour certains ravageurs

des chênes. Tout d'abord les **chenilles défoliatrices du chêne** (majoritairement géométrides et tordeuses, hannetons à Fontainebleau) ont sévi dans de nombreux peuplements sur l'ensemble de nos régions au début du printemps. Les repousses qui ont suivi ont ensuite été infectées d'**oïdium**, champignon foliaire favorisé par les conditions climatiques chaudes et humides.

Au-delà de la perte de croissance évidente, aucun dépérissement important n'est à déplorer. Mais l'accumulation de stress subi par les arbres est souvent à l'origine des dépérissements, espérons que l'année 2024 sera plus paisible pour nos chênes.

De spectaculaires rougissements sur charme

Les charmes ont fortement marqué le paysage de nos deux

régions cet été. D'une part, la fructification exceptionnelle, fruit des conditions de l'année 2022. D'autre part, **les charmes des lisières ou de l'étage principal ont perdu précocement leurs feuilles**, sans doute à cause des fortes températures, ce qui a pour conséquence une **mauvaise mise en réserve des nutriments** durant l'été. Il est à craindre des pousses réduites voire des dépérissements dans les années futures.

Retour de la maladie des bandes rouges

Déjà présente en fin d'hiver dernier, la maladie des bandes rouges était déjà visible dès la fin de l'automne, avec des symptômes plus précoces et plus importants sur l'ensemble du territoire, plus fortement en Sologne et dans le Giennois. Là encore, les conditions chaudes et humides ont

EXPLOITATION FORESTIÈRE

VALORISATION DE VOTRE PATRIMOINE

Conseils et gestion
Estimation & Achat toutes essences
Exploitation & Commercialisation des bois
Reboisement et travaux

12 rue du Petit Hameau - 45110 Châteauneuf-sur-Loire
02.38.58.43.37 - forêt@barillet.fr
www.exploitation-forestiere-barillet.fr

Logo of the State of France (État de France) and PEFC (Partnership in Forest Certification) are visible.

favorisé ce champignon foliaire qui, rappelons-le, ne cause **heureusement pas de mortalité**. L'impact sur la croissance est par contre significatif, il est donc conseillé de planter le pin laricio sur les sols qui lui conviennent le plus (sols pas trop acides et sains), en **évitant les massifs où il est déjà très présent, afin de diversifier les peuplements**.

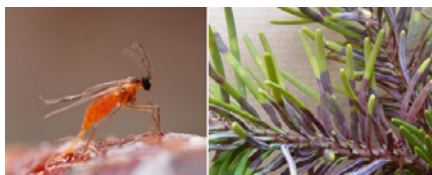
Cécidomyie du Douglas

La cécidomyie des aiguilles du Douglas est un insecte originaire d'Amérique du Nord, détecté pour la première fois en Seine-et-Marne en 2021. Il poursuit sa progression vers le sud, jusqu'en Sologne cette année. Les symptômes visibles sont une **coloration des aiguilles de l'année** allant du jaune au violet ainsi qu'une courbure au niveau de la galle formée par la larve, avant la chute prématurée des aiguilles à l'automne. Aucune mortalité n'est observée depuis son arrivée en France, et son impact sur la croissance est a priori faible. Afin de limiter son expansion, il est conseillé d'**inspecter les plants à leur réception et de refuser la livraison** en cas de présence avérée. Il faut également proscrire l'import de plants issus de zones contaminées vers des zones « indemnes ».

Jérôme Rosa

Correspondant Département Santé des Forêts

1 Résumé des bilans annuels du pôle inter-régional nord-ouest de la santé des forêts pour les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France, consultables sur le site ifc.cnpf.fr



Adulte de *Contarinia pseudotsugae* (à gauche G San Martin), dégâts sur rameau de douglas (à droite, G San Martin)

Pour plus d'informations

coordonnées des Correspondants-Observateurs du DSF :

CHER	david.houmeau@cnpf.fr CNPF	07 77 94 95 52
EURE-ET-LOIR	laurence.plaige@cnpf.fr CNPF	06 27 63 13 74
INDRE	patrice.boiron@wanadoo.fr Expert forestier	06 17 83 04 11
	bruno.jacquet@cnpf.fr CNPF	06 14 52 88 84
INDRE-ET-LOIRE	franck.masse@cnpf.fr CNPF	06 14 52 88 52
LOIR-ET-CHER Sologne	clement.deschamps@cnpf.fr CNPF	06 14 52 88 33
LOIR-ET-CHER hors Sologne	evaelle.bourdais@cnpf.fr CNPF	06 14 52 88 40
LOIRET	thomas.varquet@cnpf.fr CNPF	06 14 52 88 64
	constant.gaubert@cnpf.fr CNPF	06 18 58 40 50
	pe.lelievre@sylvocab.com Expert forestier	06 71 26 51 63
Région Centre-Val de Loire	jerome.rosa@cnpf.fr CNPF	06 14 52 88 65
SEINE-ET-MARNE ESSONNE (PNR du Gâtinais)	raphael.trembleau@cnpf.fr CNPF	06 03 71 89 92
YVELINES VAL-D'OISE ESSONNE (sauf PNR du Gâtinais)	virginie.lemesle@cnpf.fr CNPF	06 14 52 88 55

La Région Île-de-France s'engage auprès des forestiers privés



En 2017, la Région Île-de-France adoptait une stratégie pour la forêt et le bois. Six ans après, un acte II vient renforcer les actions réalisées en intégrant de nouveaux enjeux, en particulier celui du changement climatique, et s'engage plus fortement auprès des propriétaires forestiers privés.

Un engagement en faveur d'une filière essentielle à la transition écologique de l'Île-de-France

Les priorités affirmées par la COP Île-de-France en septembre 2020, ainsi que les mesures du Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC) porté par le Vice-Président Yann Wehring et adopté en septembre 2022, ont conduit la Région Île-de-France à renouveler sa **stratégie régionale pour la forêt et le bois**.

Présentée aux élus régionaux en Commission Permanente le 21 septembre 2023, cet acte II réoriente les interventions de la Région autour de 4 nouvelles ambitions à horizon 2030 :

- 1. Fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face aux dérèglements climatiques ;
- 2. Développer un tissu diversifié d'entreprises de la filière ;
- 3. Développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
- 4. Faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.

Un soutien plus fort en faveur des forêts privées

Mobilisée jusqu'ici autour de la préservation des forêts publiques (convention 2021-2025 avec l'ONF et Île-de-France Nature pour l'adaptation des forêts publiques au changement climatique), la Région Île-de-France, au travers de cet acte II, complète ainsi ses dispositifs pour s'engager pour l'avenir des forêts privées qui représentent les 2/3 des forêts franciliennes. À cette fin, cette stratégie porte un **pacte signé le 30 novembre 2023 avec les organismes référents** pour les 177 000 propriétaires forestiers privés franciliens :

- Fransylva Île-de-France,
- Délégation Île-de-France/Centre-Val-de-Loire du Centre National de la Propriété Forestière,
- Chambre d'Agriculture de région Île-de-France,
- Interprofession FIBOIS Île-de-France.

Quelles mesures concrètes pour les propriétaires forestiers ?

Ces grands documents de cadrage se traduisent par une batterie de mesures orientées selon 3 grands axes :

- Des dispositifs d'aide à l'investissement (voir article ci-après) ;
- L'adhésion de la Région à l'association Sylv'acctes pour déployer le Fonds Forestier Francilien dans le cadre d'une expérimentation, reposant sur la concertation territoriale, des solutions fondées sur la nature, et la mobilisation de financements participatifs ;
- Le financement d'une feuille de route mise en œuvre par un animateur du CNPF dédié, devant permettre d'augmenter les surfaces de forêts privées bénéficiant de pratiques de gestion durable intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique, notamment en prévenant et traitant les risques (incendie, tempête, conflits avec usagers et riverains, ...).

Contact

Le technicien du CNPF en charge de la mise en œuvre de la feuille de route liée au Pacte Forestier est Guillaume RAOU, basé au Chesnay.
06.61.84.81.37 - guillaume.raou@cnpf.fr

Des aides directes à l'investissement

La Région Île-de-France va apporter son soutien financier à 4 types d'investissements forestiers.

Soutien à la gestion durable des forêts privées franciliennes¹

La Région soutiendra :

- la rédaction de documents de gestion durable volontaires et concertés ;
- les diagnostics sylvo-climatiques (démarches approuvées et mises en œuvre par des organismes forestiers compétents ex. BioClimSol, ClimEssences, DEPERIS, ARCHI, etc).

Pourront en bénéficier les personnes physiques (individuels) ou les personnes morales (dont le siège est localisé en Île de France). L'ensemble des demandeurs ne doivent pas être réglementairement soumis à la rédaction d'un document de gestion durable (seuil à date : 20 ha).

Le tableau ci-dessous résume les montants pris en charge .

Les demandes doivent être déposées sur la plate-forme régionale : <https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Mise en œuvre du Fonds Forestier Francilien

Ce fonds, annoncé fin 2022 dans le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique adopté par les élus du Conseil Régional d'Île-de-France, sera destiné, dans un premier temps, aux propriétaires forestiers privés. Il sera expérimenté au cours de l'année 2024, sur plusieurs sites pilotes (le premier étant le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français). La mise en œuvre de ce fonds reposera sur la démarche proposée par l'association Sylv'acques, via une approche qui se veut participative et collaborative. À cet effet, des actions sylvicoles sur mesure, co-construites via l'appui des acteurs forestiers du territoire et recommandées par les gestionnaires et experts forestiers, seront financées aux propriétaires forestiers volontaires des territoires ciblés par cette expérimentation. Les financements alloués seront adaptés au massif et devront répondre

aux enjeux écologiques, sociaux et économiques relevant du cadre d'intervention de Sylv'acques.

Contactez votre technicien de secteur du CNPF pour en savoir plus.

Un appel à projet pour les projets innovants en forêt¹

La Région peut subventionner à hauteur de 50 %, avec un plafond de 100 000 €, tout **projet favorisant l'adaptation des forêts aux changements climatiques**. Les personnes morales publiques et privées exerçant tout type d'activité au profit de la filière forêt-bois et située en Ile-de-France peuvent candidater. Les dépenses éligibles peuvent concerner : achat de matériel ou d'équipement, prestations d'études et d'ingénierie, salaires dédiés à l'ingénierie du projet, les frais de publication.

Les candidatures sont à déposer avant le 31/05/2024 sur la plate-forme régionale : <https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Soutien à la desserte et à la mécanisation forestière

La Région Île-de-France souhaite appuyer les propriétaires forestiers dans l'acquisition de matériel forestier ou la réhabilitation de dessertes forestières, en vue de faciliter la mobilisation de bois dans les forêts privées d'Île-de-France, et ainsi répondre aux enjeux énoncés du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Ces appels à projets sont proposés dans le cadre du Plan Stratégique National, programme déployé sur la période 2023-2027, qui mobilise les fonds européens du FEADER.

¹ L'ensemble des conditions relatives à ce dispositif sont accessibles sur le Guide des Aides sur le site Internet du Conseil Régional d'Île-de-France.

Type de document	Seuil	Forfait de base	Par ha supplémentaire
Plan Simple de Gestion concerté	Dès 10 ha	1200 €	100 €
Plan Simples de Gestion volontaire	Dès 10 ha	800 €	100 €
Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ou Règlement Type de Gestion	Dès 4 ha	400 €	100 €
Diagnostic sylvo-climatique	Dès 4 ha	800 €	50 €

Ex : un PSG volontaire de 17 ha sera financé à hauteur de 1 500 €

Le Département de Seine-et-Marne aux côtés des petits propriétaires forestiers privés



Le Département de Seine-et-Marne s'est engagé de manière pionnière avec le CNPF pour accompagner les petits propriétaires forestiers après les restructurations foncières et faire face aux défis du changement climatique.

Une implication historique du Département

Le Département de Seine-et-Marne s'implique pour l'animation de ses territoires forestiers depuis de nombreuses années, notamment au travers de son service environnement : démarches de restructurations foncières forestières, accompagnement de divers acteurs de la filière forêt bois, gestion des Espaces Naturels Sensibles départementaux, ...

Dans la continuation de ces actions, et sous l'impulsion de son 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, Olivier LAVENKA, le Conseil Départemental a signé au printemps 2023 une convention triennale renouvelable avec la Délégation Ile-de-France / Centre-Val de Loire du CNPF.

Une animation pour soutenir les petits propriétaires forestiers

Le soutien du Département porte sur un programme d'action au service des fonctions d'intérêt général qu'assurent les forêts privées, largement majoritaires et fortement morcelées, et visent plus particulièrement l'accompagnement des petites et moyennes propriétés forestières face aux enjeux du changement climatique. Les actions d'accompagnement sont articulées autour de :

- l'organisation de réunions forestières de sensibilisation et d'information ;
- la réalisation de visites-conseils personnalisées, le cas échéant en les orientant vers l'élaboration d'un document de gestion durable ;

- l'orientation vers des diagnostics spécifiques pour évaluer les risques et prévenir les difficultés de gestion.

Cette animation se fera par un technicien forestier dédié, proche du territoire.

Un accompagnement après le regroupement foncier

Le Département s'investit énergiquement depuis 2006 dans une politique d'aménagement du territoire visant à réduire le morcellement foncier, fort handicap à la bonne gestion des forêts privées. Il réalise ainsi chaque année des opérations d'Echange et Cessions amiables d'Immeubles Forestiers (ECIF) dans plusieurs communes. Depuis 2018, 8 opérations ont permis de regrouper 715 ha de parcelles pour 551 propriétaires y participant (vente, achat ou échange) ; en moyenne, une opération d'un an et demi permet de regrouper 45 ha via 80 propriétaires participant.

Au travers de la convention signée entre le Département et le CNPF, ce dernier accompagnera et conseillera les propriétaires forestiers à l'issue des opérations d'ECIF.

Contact

Le technicien en charge de la déclinaison de ce programme au CNPF est Mathis LEROY, basé à Dammarie-lès-Lys.

**Contact : 06.62.44.51.27
mathis.leroy@cnpf.fr**

Forestiers privés d'Ile-de-France : impliquez-vous !

Ce programme ambitieux d'appui au développement forestier et d'aides directes à l'investissement, portés par les 2 collectivités, ne sera un succès que si propriétaires et gestionnaires forestiers s'emparent de ces actions et les font vivre !

Par sa vision globale et la neutralité de ses agents, attachés à leur mission de service public envers les propriétaires forestiers, le **CNPF** a toute légitimité pour impulser des dynamiques de développement en forêt privée. Néanmoins l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la forêt privée est indispensable ! C'est le sens de l'engagement des 3 autres partenaires du Pacte pour l'avenir des forêts privées franciliennes (FRANSYLVA, chambre d'agriculture de région, FIBOIS).

Les acteurs en première ligne sont évidemment les propriétaires forestiers. Le renouvellement des forêts, leur adaptation au changement climatique, l'amélioration des pratiques de gestion durable, passent par vos actions ! Ce programme est fait pour vous : sollicitez votre technicien de secteur habituel du CNPF, les chargés de missions spécifiques présentés dans ce dossier, ou votre gestionnaire forestier, pour étudier les modalités de déclinaison de ces mesures à vos besoins.

Le relai de l'ensemble des gestionnaires forestiers franciliens sera également nécessaire pour rédiger plus de documents de gestion durable, mettre en œuvre des diagnostics et travaux d'adaptation au changement climatique ... Une action coordonnée des acteurs du développement forestier et des



Xavier Jenner

gestionnaires forestiers devra se mettre en place pour transformer l'essai.

Si les défis auxquels les propriétaires forestiers sont confrontés sont nombreux, la gamme des solutions s'étoffe. Sachez en profiter !

Achat Bois sur Pieds
Commercialisation des Bois
Abattage – Débardage – Transports
Estimation et marquage

EXPLOITATION FORESTIERE
VELBOIS

Route de Cerdon – 45600 SULLY SUR LOIRE
02 38 37 35 55 – velbois@swisskrono.fr

PEFC
19-21-21
Promouvoir la
gestion durable de
la forêt
pefc-france.org

IBP : la chasse aux trésors de sa forêt

À la découverte d'une sylviculture légèrement «iconoclaste»...

Depuis longtemps, je souhaitais découvrir l'outil du CNPF : l'Indice de Biodiversité Potentielle, dit l'IBP. Passionné de chasse, forestier par hasard mais avec grand plaisir, « naturaliste » pour des raisons professionnelles, j'ai toujours été attiré par les mystères de la biodiversité forestière. Néophyte avec les outils informatiques, j'étais freiné dans mon apprentissage, jusqu'à...

Réunion forestière du CNPF

En avril dernier, le CNPF IFC et le GVF 28 ont conjointement animé une réunion forestière sur la thématique « diagnostiquer la biodiversité dans sa forêt » où a été présenté l'IBP. J'ai assisté avec beaucoup d'intérêt à cette réunion gratuite, accompagné de mon petit-fils Malo, forestier en

devenir. L'ingénieure environnement du CNPF, Marine Lauer a été passionnante et nous a transmis de nombreuses connaissances expertes sur le sujet. À la fin de la journée, elle a accepté de fixer une visite-conseil dans le massif du Groupement Forestier dont je suis le gérant en Eure et Loir.

Visite conseil in situ

C'est en famille et, sous la houlette de Marine Lauer, que nous avons réalisé sur notre massif forestier un relevé IBP. Cet outil m'a tout de suite paru plus simple, avec une méthode logique à suivre. Heureusement aussi que Malo, profitant de sa jeunesse, est à l'aise avec l'outil informatique pour «enregistrer» les résultats comme il se doit. Cela nous permettra plus tard de comparer l'évolution du potentiel d'accueil

du massif mais aussi de garantir la transmission de ce patrimoine.

Observer, c'est simple

Nous avons commencé par déterminer les différentes essences du peuplement, les milieux ouverts (chemin, trouée, clairière, etc.), les différentes strates de végétation, etc. Bref, on se promène en forêt, un œil en haut et l'autre en bas ! L'observation se fait «en plein» ou sur des «placettes» d'un hectare pour trouver tout «ce qui fait marquer des points». Et là, on découvre le monde merveilleux des habitats.

Repérer les habitats

Arbres morts, ou blessés, aubier apparent, branches cassées, loges de pics, cavités en tous genres, loupes et chancres, coulées de

Abonnez-vous à **Notre forêt**

Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°. Retournez ce coupon au CNPF IFC, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1 accompagné d'un chèque de 40€ à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom Prénom

Adresse

Souscrit un abonnement de soutien à la revue **Notre Forêt** pour 2 ans (8 numéros) à 40 €

Date : / / 2023

Recevoir une facture : Oui / Non

sève ou de résines deviennent des « trésors » que l'on note soigneusement. Toutes ces malformations et blessures sont de potentiels « dendromicrohabitats » qui abritent une biodiversité riche. C'est un coup d'œil à (ap)prendre !

Adapter sa gestion

Pas besoin de « mise sous cloche », le forestier agit en fonction de ses possibilités et de la sylviculture pratiquée afin de conserver :

- tel arbre mort, ou malade, comportant une loge de pic, si il n'est pas dangereux et ne gêne pas un arbre d'avenir ;
- tel autre avec de grands décollements d'écorces ou des cavités qui peuvent accueillir les chauves-souris, grandes consommatrices d'insectes ravageurs ;
- un arbre à cime brisée qui ne gêne pas ses voisins et dont l'exploitation ne rapporterait rien ;

- quelques purges de ses grumes, pour « faire de gros bois morts au sol ».

Transmettre son patrimoine

Nombre de mes amis se désolent du fait que leurs enfants et petits enfants ne s'intéressent pas à la forêt. Emmenez les réaliser un IBP, en leur expliquant ce que c'est et à quoi ça sert, et je pense que beaucoup d'entre eux, encore capables de rêver, se passionneront pour cette quête. Et vous même, forestiers compétents, vous pourrez grâce à l'IBP, découvrir vos forêts avec un regard nouveau !

Léa Boubet

D'après un témoignage de Pierre et Malo Mercier de Beaurouvre



SCIÉRIE MOBILE PAWULA

POUR PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
TOUTES ESSENCES



PAWULA JEAN-LOUIS

07 71 18 35 68

RUE GUTENBERG - ZA N 2

37160 DESCARTES

Capacité de sciage :

- Maxi : 9ml x Ø 1,3m
- Lame large : 110mm
- Trait de scie : 2mm

Le plus :

Déplacement à la propriété ou sur site à Descartes

Vos contacts

Équipe technique CNPF IFC

CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Île de France : Xavier JENNER

01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et Loir-et-Cher est :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Evaëlle BOURDAIS

06 14 52 88 40 - evaëlle.bourdais@cnpf.fr

Loiret nord : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Loiret nord : Constant GAUBERT

06 18 58 40 50 - constant.gaubert@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) :

Jérôme ROSA

06 14 52 88 65 - fogeforducnpe@cnpf.fr

Groupes de progrès

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : 02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Florentin MADROLLES

02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52

GDF du Loir-et-Cher : Hubert DÉSIRÉ

02 54 55 20 00 - 06 70 76 22 56

GEDEF Loiret-Sologne : 06 43 66 06 55

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture Île-de-France :

François QUAGNEAUX

01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92

Syndicats des forestiers privés

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 61

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00

Loiret : 07 61 18 23 31

Île-de-France : 01 47 20 36 32

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre ?

Date	Lieu	Réunions du 2 ^e trimestre 2024
Vendredi 12 avril	Loiret (Sologne)	Comment élaborer son premier plan simple de gestion (PSG) ?
Vendredi 19 avril	Cher	Sylviculture régulière du chêne
Samedi 20 avril	Indre (Boischaut nord)	Comment établir un document de gestion durable ? (décrire les peuplements, planifier ses coupes et travaux...)
Jeudi 25 avril	Seine-et-Marne	Choisir ses arbres et arbustes à planter
Vendredi 26 avril	Indre-et-Loire	Pratiquer la sylviculture en futaie à couvert continu
Vendredi 26 avril	Seine et Marne.	Risque incendie de forêt : prévenir, réagir, régénérer
Samedi 4 mai	Yvelines	Gestion des petites propriétés boisées (mise en œuvre du DGD : reboisement, itinéraires techniques, récolte...)
Lundi 13 mai	Eure-et-Loir	Plantations mélangées : intérêts et conduite
Vendredi 24 mai	Seine-et-Marne (Gâtinais)	Gestion de la petite propriété forestière (essences à planter, itinéraires techniques, arbres à couper...)
Vendredi 31 mai	Cher	Sylviculture irrégulière du chêne
Lundi 3 juin	Indre-et-Loire	Visite de la fibrière de Touraine et de peupleraies (choix des cultivars, plantations et entretiens, commercialisation...)
Vendredi 7 juin	Loir-et-Cher (Nord)	Peuplements mélangés et mixtes : comment les gérer ?
Vendredi 7 juin	Loiret	Label Bas Carbone : présentation de la méthode de boisement
Samedi 8 juin	Val-d'Oise	Etat sanitaire des chênaies (diagnostiquer un dépérissement, reconnaître les ravageurs...)
Vendredi 14 juin	Indre (Vallée du Fouzon)	Développer la production de peuplier de qualité (aide aux reboisements, choix des variétés, itinéraires techniques...)
Vendredi 21 juin	Eure-et-Loir	Appliquer les bonnes pratiques dans l'exploitation forestière (protection des sols, de l'écosystème...)
Samedi 29 juin	Yvelines	Renouvellement des peuplements (plantation, enrichissement, régénération naturelle, entretiens...)

Réunions gratuites, inscription obligatoire.
Programme complet & invitations aux réunions
disponibles sur ifc.cnpf.fr

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain